



**CONVOCATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Jeudi 28 septembre 2023 à 20h30,**  
**Salle du Conseil Municipal**

**Ordre du jour**

- 1- Modification du tableau des emplois
- 2- Changement de destination d'un appartement pour la création d'une MAM
- 3- Convention spécifique propre à l'effacement du réseau de télécommunications
- 4- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er janvier 2024

**Informations et questions diverses**

En cas d'empêchement d'assister à la séance, l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales autorise tout conseiller municipal empêché d'assister à une séance à donner procuration à un collègue de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom ».

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Saint-Puy, le 21/09/2023

Le Maire,  
Michel LABATUT

